|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-E |  |
|  | | |
| avis N°53/2020 | | |

**Protocole de Madrid concernant l’enregistrement international des marques**

**L’assistant Madrid : Aider les utilisateurs à remplir un formulaire de demande internationale**

1. L’assistant Madrid est un nouvel outil en ligne destiné à appuyer le travail des offices d’origine en facilitant la tâche des utilisateurs du système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques qui doivent remplir un formulaire de demande internationale (formulaire MM2).
2. L’assistant Madrid sera un outil précieux pour les utilisateurs qui déposent des demandes dans des parties contractantes où l’office d’origine exige encore que les déposants remplissent le formulaire sur papier ou en format PDF.

3. L’assistant Madrid est un outil intuitif et facile à utiliser, qui guide les utilisateurs à travers chaque étape et leur permet de remplir le formulaire de demande internationale de manière rapide et précise. Ce nouvel outil donne aux utilisateurs la possibilité de récupérer et d’importer les informations requises concernant la marque de base dans la base de données de l’office d’origine, lorsqu’elles sont disponibles. L’assistant Madrid intègre également le Gestionnaire de produits et services de Madrid pour aider les utilisateurs à établir leurs listes de produits et services et à obtenir une traduction automatique de ces listes, le cas échéant.

4. Le formulaire de demande internationale rempli est stocké en toute sécurité dans l’assistant Madrid, pour le cas où l’utilisateur aurait besoin de le récupérer et de le modifier. Une fois qu’ils sont prêts à déposer la demande auprès de l’office d’origine, les utilisateurs peuvent imprimer le formulaire ou télécharger le fichier PDF. L’assistant Madrid donne aux utilisateurs la possibilité de payer les taxes calculées automatiquement au moyen du service de paiement électronique ou d’une carte de crédit ou par prélèvement sur un compte courant auprès du Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), dès que le Bureau international de l’OMPI reçoit la demande internationale de l’office d’origine. Les utilisateurs peuvent également payer les taxes en transférant le montant requis sur le compte bancaire ou postal de l’OMPI.

5. L’assistant Madrid permet aux utilisateurs d’économiser du temps et des efforts et réduit le risque de commettre une erreur en remplissant le formulaire, ce qui renforce l’efficacité et la précision du processus de dépôt d’une demande internationale. Les offices d’origine bénéficieront également de l’amélioration de la qualité des formulaires de demande internationale créés par l’assistant Madrid, ce qui facilitera leur certification et accélérera leur transmission au Bureau international de l’OMPI.

6. Pour accéder à l’assistant Madrid, les utilisateurs devront d’abord se connecter au moyen de leur compte OMPI. Une fois que l’office d’origine aura transmis la demande au Bureau international de l’OMPI, ce compte pourra être utilisé pour soumettre de futures transactions telles qu’un renouvellement ou une désignation postérieure et effectuer les paiements correspondants par l’intermédiaire de nos services en ligne, visualiser et gérer vos enregistrements avec le Madrid Portfolio Manager, et surveiller le statut de vos marques avec le Madrid Monitor.

7. Les perturbations enregistrées au niveau mondial dans le service postal et dans les entreprises d’acheminement du courrier en raison de la pandémie de COVID‑19 ont renforcé l’intérêt des solutions en ligne et ont mis en évidence l’importance de l’échange de communications par voie électronique. En conséquence, le Bureau international de l’OMPI mettra bientôt à disposition une série complète de solutions en ligne pour la gestion des enregistrements internationaux et ne ménagera aucun effort pour atteindre l’objectif d’échange de toutes les communications dans le cadre du système de Madrid par des moyens électroniques.

8. Pour de plus amples renseignements sur l’assistant Madrid, les utilisateurs peuvent consulter le site Web de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/madrid/fr>. L’assistant Madrid est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/madrid/maa-landing/>. Des informations sur la manière de créer un compte OMPI peuvent également être obtenues à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/services/fr/help.html>.

Le 20 juillet 2020